

Rapport de la commission de fusion sur le rapport des commissions de fusion aux conseils généraux pour un projet de fusion des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant d'entrer dans le sujet, repassons en revue quelques dates en lien avec le projet de fusion des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise.

- Le 23 janvier 2018, la première séance de la commission de fusion de Saint-Blaise de la législature 2016-2020 a lieu.
- Le 27 juin 2019, notre législatif accepte un rapport concernant l'organisation d'un sondage relatif à l'éventuelle fusion des communes de La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges.
- Au printemps 2020, le sondage a lieu, les mêmes questionnaires étant soumis dans les 4 localités.
- Le 18 juin 2020, le plenum des 4 commissions de fusion a lieu à Marin. Le taux de participation a dépassé dans toutes les communes. Les résultats indiquent une ouverture des 4 populations pour un projet de fusion.
- 14 mois plus tard, le jeudi 25 août 2021, les quatre commissions de fusion se rencontrent à La Tène et se mettent d'accord sur un projet de rapport et d'arrêt, commun aux quatre communes.

Depuis le début de l'année 2021, la nouvelle commission de fusion de Saint-Blaise a été très active sur ce dossier. Elle a été artisan de la production d'un projet de rapport et d'un projet d'arrêt commun aux quatre communes. Le projet de rapport et d'arrêt a ensuite été retravaillé par les autres commissions de fusion, rassemblées en séance plénière, le 25 août à La Tène.

Ce rapport de fusion vous est donc soumis ce soir. S'il est accepté à Saint-Blaise comme dans les trois autres communes, les cinq étapes suivantes seront à passer. Il s'agit d'un calendrier indicatif

1. Vote d'un rapport intermédiaire par le Conseil général sur la phase préparatoire (calendrier, future gouvernance du projet, budget, mise sur pied de groupes de travail, engagement des communes durant les différentes phases du processus de fusion) (printemps 2022)
2. Acceptation de la convention de fusion par les quatre CG
3. Validation de la convention de fusion par le Conseil d'Etat
4. Votation populaire
5. Fusion à l'horizon de la fin de la législature 2020-2024

Un aspect tient à cœur à la commission de fusion de Saint-Blaise : La nouvelle commune ne sera pas un assemblage des structures existantes, mais doit naître d'un véritable projet réformateur et ambitieux de réorganisation de notre territoire et de sa gouvernance.

La commission de fusion de Saint-Blaise accepte à 6 voix sur 7 le rapport des commissions de fusion aux conseils généraux pour un projet de fusion des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise. Elle accepte d'engager CHF 11'000.- comme participation financière de la commune de Saint-Blaise au financement des travaux préparatoires du COPIL (budget total CHF 39'000.-), en particulier pour le soutien du RUN. Sur ce dossier, un membre de la commission de fusion s'abstient notamment pour les raisons suivantes : composition du copil, manque de recul sur la manière avec laquelle les communes sont aujourd'hui organisées (notamment relations avec les prestataires habituels).

La commission de fusion de Saint-Blaise invite le Conseil général à accepter le rapport, l'arrêt et la demande de crédit.

Saint-Blaise, 20.9.2021, Charles Constantin, Président